

Faire ses démarches et accéder à ses droits grâce au smartphone

La part du numérique ne fait qu'augmenter dans nos vies et rend la question de l'inclusion numérique incontournable. Nombreuses sont nos activités quotidiennes qui se jouent en ligne.

Pour beaucoup, le numérique est une langue étrangère faite de mots dont il faut percer les mystères, il faut expliquer ce que sont une icône, un bureau, un navigateur, un moteur de recherche, une application, une url, etc.

Pour que chacun puisse maîtriser ces termes et ne laisser personne sans solution d'apprentissage, nous avons développé plusieurs outils pédagogiques

I. Cartes quiz

Des cartes quiz simples, colorées et ludiques sont aussi bien destinées à un public d'apprenants FLE ou Alpha qu'aux bénévoles ou enseignants qui les accompagnent et peuvent, de la sorte, dynamiser un cours à travers des exercices interactifs.

L'objectif final étant que les apprenants puissent devenir autonomes dans leurs démarches pour connaître leurs droits et y avoir accès, nous avons également développé des cartes quiz sur les droits sociaux.

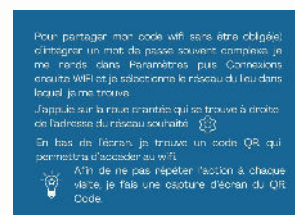


2.

Cartes astuces

Parce qu'utiliser un smartphone s'apprend, des cartes astuces complètent le kit. Elles reprennent, avec des captures d'écran, les différentes étapes à effectuer pour envoyer un mail, faire une capture d'écran, créer un compte itisme, etc.

Leur format donne accès à l'information à tout moment et permet aux apprenants de les manipuler selon leurs besoins.



Mode d'emploi des cartes quiz

Se joue seul ou à plusieurs.

Un côté d'une carte, comprend une question et des réponses à choix multiples. On y répond avant de révéler l'autre côté de la carte qui contient la réponse et, le plus souvent, une explication.

Les participants se répartissent en équipes de 2 ou 3 joueurs. Chaque équipe peut se choisir un nom avant de commencer le quiz. Un animateur ou une animatrice présente rapidement le jeu et peut introduire les thématiques (l'environnement numérique, l'intérêt de maîtriser son smartphone pour autre chose que du récréatif, les droits sociaux : à quoi ai-je droit si je perds mon emploi, à quel organisme dois-je m'adresser, etc.)

L'équipe A pose la première question (choix multiple). Un délai de 30 secondes est accordé aux équipes pour se concerter.

Chaque équipe donne successivement sa réponse : un point par bonne réponse.

Une variante : la première équipe à donner la bonne réponse gagne le point.

À l'issue des questions, l'équipe qui a le plus de points remporte la partie.

Comment se procurer l'outil ?

Le lot de cartes peut être mis à la disposition de tout acteur associatif qui en fait la demande. Pour les modalités, prendre contact avec LADDS à l'adresse mail : communication@ladds.be.